



Paris, le 7 mars 2018

**Les Présidents des Comités
de l'eau et de la Biodiversité
des Départements d'Outre-Mer**

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75700 Paris

Objet : Changement climatique et conséquences sur la situation sanitaire et sociale des Outre-mer.

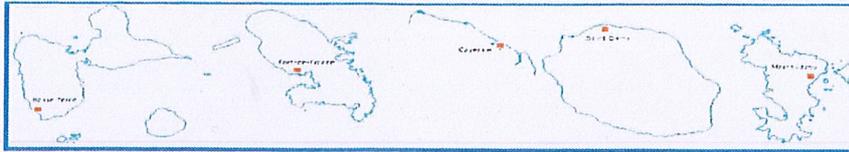
Monsieur le Ministre,

Le début de l'année 2018 est marqué par des catastrophes naturelles ou des événements inquiétants dans nos Outre-mer : des pluies importantes ont provoqué un glissement de terrain qui a endeuillé Mayotte, des coulées de boue volcaniques ont inquiété la Martinique, et le passage de la forte tempête tropicale BERGUITTA a provoqué des dégâts extrêmement conséquents pour les infrastructures et les activités économiques de la Réunion, ayant conduit à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 10 des 24 communes de l'île. En Guyane, les chutes d'eau record du mois de décembre ont en partie noyé Cayenne. Et que dire des cyclones qui ont détruit Saint-Martin et touché la Guadeloupe et Saint-Barthélemy en fin d'année 2017 ?

Ces événements graves nous interpellent. Ils ont un point commun : l'atteinte faite à notre environnement naturel, quels que soient les océans. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés. D'une part parce qu'en Guyane et à Mayotte notamment, plusieurs dizaines de milliers de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et vivent dans des habitats vulnérables aux risques naturels majeurs. D'autre part, les conséquences d'une succession d'événements climatiques anormaux font peser des risques inouïs sur nos territoires si fortement exposés et si faiblement préparés.

En effet, l'étude du réchauffement climatique et de ses conséquences dans nos Outre-mer reste faible et mal appréhendée. En conséquence, à l'exception des risques sismiques, nos politiques publiques ne prennent pas en compte les conséquences des dérèglements climatiques dans la planification des activités, l'aménagement, la construction et les services pour préserver nos habitats, nos activités économiques et nos ressources en eau. L'éducation à l'environnement reste bien souvent embryonnaire et il subsiste des comportements inadéquats, faiblement contrôlés et peu sanctionnés, avec des atteintes fortes et irréversibles sur la faune, la flore et les ressources naturelles.

Présidents des comités de l'eau et de la biodiversité en Outre-mer, nous tenons par la présente à vous faire part de l'urgence de la situation économique, sociale et sanitaire de nos territoires



respectifs. Les outils nouveaux permis par la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, notamment l'Agence française pour la Biodiversité et ses agences régionales, sont essentiels pour agir sur le terrain. Ils doivent être pleinement au service de nos territoires dans une démarche prospective.

Afin d'aller plus loin, le Ministère de la Transition écologique et solidaire doit pouvoir se saisir des enjeux du réchauffement climatique, dont les conséquences sur nos territoires vulnérables pourraient être appréhendés dans une démarche prospective permettant d'anticiper les risques du XXIème siècle et les politiques publiques adaptées. Soyons à l'avance et bataillons pour l'avenir.

Au-delà de ces anticipations, la diplomatie climatique engagée par le Président de la République doit pouvoir s'appuyer sur des exemples. Nos Outre-mer peuvent devenir des têtes de pont de ces évolutions et de l'anticipation du changement climatique, compte tenu de l'importance de la recherche scientifique qui s'y déroule et de la volonté politique de la France. Nous encourageons toutes les actions qui pourraient être portées par la France afin de mettre les Outre-mer en avant dans la lutte contre le réchauffement climatique et les transformer en modèles de référence dans le monde.

A ce titre, nous formulons le vœu que les Outre-mer, exposés en première ligne aux effets du changement climatique, puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique et renforcé de la part de l'État dans la mise en œuvre des actions d'anticipation et de protection des biens et des populations. Une traduction possible pourrait prendre la forme d'une cellule de veille et d'accompagnement opérationnel, à la fois technique et financière, dans la résolution des problématiques et conséquences rattachées aux effets du changement climatique (protection contre les crues, gestion des eaux pluviales, renforcement des infrastructures, etc.). Cette proposition trouve son fondement dans le caractère à la fois immédiat et extrême des phénomènes observés dans les Outre-mer (la Réunion détient par exemple tous les records mondiaux de pluviométrie pour les précipitations de durée inférieure à 15 jours). Si les efforts de compréhension, d'analyse et d'anticipation des phénomènes sont à consolider, il apparaît surtout l'urgence d'une adaptation de l'aménagement de nos territoires, nécessitant des besoins d'ingénierie et des moyens financiers hors de portée des collectivités locales, dans un contexte où celles-ci se voient confier de nouvelles compétences en la matière (GEMAPI), avec des moyens d'intervention largement insuffisants.

Monsieur le Ministre, soyons dans l'anticipation mais surtout dans l'action pour faire de nos Outre-mer des modèles dans la lutte et l'appréhension du réchauffement climatique au service de la préservation de l'environnement et des hommes. Nous vous proposons de venir vous exposer directement les enjeux de nos Outre-mer et les forces de nos propositions au cours d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sylvie GUSTAVE DI
DUFLO
Présidente du CEB
Guadeloupe

Marie-France TOUL
Présidente du CEB
Martinique

Patrick LECANTE
Président du CEB
Guyane

Patrick MALET
Président du CEB
Réunion

Anchya BAMANA
Présidente du CEB
Mayotte